

Suisse – Point journalier covid 19 du 30 mars

I. – Situation sanitaire

1. Epidémiologie au : 30 mars 2020, 16h

Statistiques OFSP Cas confirmés :

14 475 Décès : 295

Statistiques cantonales Cas confirmés :

15 495 Décès : 330

NB : L'OFSP a annoncé avoir des difficultés à tenir des statistiques à jour et à les publier régulièrement. Les statistiques cantonales sont agrégées par le canton de Zürich.

II. – Mesures de restriction et trafic frontalier

1. Contrôle des frontières

- Lors d'une conférence de presse du samedi 28 mars, l'agence fédérale des douanes (AFD) a déclaré qu'environ 24 000 personnes (contre 13 000 lundi 23 mars) ont reçu un refus d'entrée sur le territoire suisse.
- L'AFD a également rappelé que les Suisses sont uniquement autorisés à passer les frontières pour des raisons professionnelles et non pour effectuer des achats dans les commerces frontaliers. L'armée intervient en soutien aux douanes, car toutes les personnes qui passent doivent être contrôlées.

2. Suspensions supplémentaires d'activité de certaines branches de l'économie

- Le Conseil fédéral a annoncé le vendredi 27 mars qu'il accorderait une exception à certains cantons pour aller au-delà des mesures prises pour la Confédération en terme de suspension d'activité de certaines branches de l'économie.
- Le Conseil fédéral a accepté cette autorisation le 28 mars pour le Tessin. En conséquence le canton a indiqué le samedi 28 mars que toutes les suspensions d'activités généralisées pour les chantiers et l'industrie, adoptées avant l'aval du Conseil fédéral, seront prolongées jusqu'au 5 avril.
- La mesure du Tessin qui interdit aux personnes de plus de 65 ans de quitter leur domicile pour effectuer leurs courses a également été reconduite jusqu'au 5 avril.

3. Effet des restrictions dans les transports

- Les CFF ont interrompu le trafic voyageurs vers et depuis l'Italie en raison des directives italiennes sur le coronavirus. Toutefois, le trafic marchandises n'est pas concerné.

- Outre le trafic régional transfrontalier, trois EuroCity sont concernés: les trains Bâle-Brigue-Milan, Genève-Brigue-Milan et Zurich-Milan. Ces convois s'arrêtent à Brigue (Valais) ou Chiasso (Tessin).

4. Effet des restrictions dans le secteur de l'énergie

- L'Office fédéral de l'énergie a mené un sondage informel auprès de 25 entreprises du secteur de l'électricité. Selon ce sondage, la demande en électricité a chuté de 10 à 30% en Suisse ces dernières semaines. En effet, la hausse de la consommation des ménages ne compense pas le ralentissement des services et de l'industrie.

III. Situation et mesures économiques

1. Recours au chômage partiel

- D'après le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), en mars, et jusqu'au vendredi 27 mars, environ 750 000 personnes ont déposé des demandes pour du chômage partiel (pour un total de 59 000 entreprises), ce qui représente 15% de la population active. Ce taux grimpe à 39% dans le canton du Tessin, le plus durement touché en Suisse.
- Les branches les plus concernées sont l'hôtellerie, la gastronomie, le divertissement et la culture, mais aussi les transports, en particulier le trafic aérien.

2. Allocation pour perte de gain

- Entre le 23 mars et le 27 mars, les caisses de compensation ont enregistré plus de 70 000 demandes d'allocations de la part d'indépendants pour perte de gain en lien avec le coronavirus. Cela correspond à un cinquième des travailleurs indépendants en Suisse. Le Conseil fédéral a décidé le 20 mars d'accorder ces allocations.

3. Cautionnement bancaire

- Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a précisé que cette mesure s'adresse aux entreprises, mais également aux indépendants.
- Au dimanche 29 mars à 17h, les banques ont accepté environ 30 000 crédits cautionnés par la Confédération, pour des montants allant jusqu'à 500 000 CHF. Aucune demande de prêts bancaires cautionnés par la Confédération compris entre 500 000 CHF et 20 millions CHF n'ont pour l'instant été déposées. Les conventions de crédit s'élèvent en moyenne à 207 000 CHF. De plus, la somme effective de ces cautionnement atteignait 6,6 milliards CHF, soit un tiers des 20 milliards prévus par la Confédération pour ce programme de cautionnement.
- Le SECO a annoncé la création d'une ligne d'urgence afin de répondre aux questions des entreprises en lien avec le programme de cautionnement.

3. Réflexion sur d'autres mesures

Lors d'une conférence de presse du lundi 30 mars, le SECO a communiqué des éléments concernant d'autres mesures.

- Le SECO a concédé que certaines catégories d'indépendants frappées de façon secondaire par les mesures sanitaires restent non soutenues par les mesures économiques de la Confédération. Le Conseil fédéral travaille sur cette question.
- Le SECO a annoncé l'existence d'un groupe de travail sur le soutien de la Confédération en faveur des grandes entreprises faisant face à une crise de liquidité. Le SECO recommande que ces entreprises fassent des demandes individuelles auprès de la direction fédérale des finances. Pour rappel, la principale mesure pour faire face à la crise de liquidité des entreprises concerne les PME par le biais d'un cautionnement bancaire octroyé par la Confédération aux entreprises pour un montant équivalent à 10% du chiffre d'affaire de l'entreprise, et pour un montant ne dépassant pas 20 millions de francs suisses.

- L'Office fédéral pour la culture met en place des mesures de soutien à fond perdu pour les associations à but non lucratif du secteur de la culture, ainsi que pour certains artistes. Le plan de soutien devrait démarrer dans les prochains jours.
- L'OFSP a annoncé des discussions afin de préciser le statut des travailleurs vulnérables au sein des entreprises.

[4. Mesures complémentaires prises par les cantons](#)

Le canton de Zürich a approuvé un plan d'aide comprenant une garantie de cautionnement bancaire de 425 millions CHF pour les entreprises, ainsi qu'un soutien aux indépendants à hauteur de 15 millions CHF.